



Demande de la garde de ma filleule

Par **nicotaz78**, le **29/04/2013** à **12:03**

bonjour, vous voudrais savoir quelles sont les demarches pour obtenir la garde de ma filleule agée de 15 ans etant son parrain,qui est placée dans un foyer pour jeune.Sachant que ses parents ne veulent pas l'héberger et qu'ils sont d'accord pour me la confier!et sachant aussi que son assistante sociale est également d'accord pour que je la prenne en charge.merci

Par **cocotte1003**, le **29/04/2013** à **12:53**

Bonjour, il vous faut saisir le jaf avec l'appui de l'assistante sociale, l'accord des parents et demander l'édition de votre filleule puisqu'elle est d'accord. N'oubliez pas de démontrer au juge votre capacité à vous occuper de l'enfant. Pas besoin d'avocat pour saisir le tribunal mais prenez bien la précaution d'appuyer vos dites par des preuves, cordialement